

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Document uniquement réservé aux entreprises localisées en France, hors départements 57, 67 et 68, à retourner impérativement avant le 31 mai 2021.

Les Compagnons du Devoir
Taxe d'apprentissage 2021
115, boulevard Charles-Arnould
CS 50043
51721 Reims CEDEX
clubta@compagnons-du-devoir.com

0800 94 66 99
Appel gratuit depuis un poste fixe

Reverser votre taxe d'apprentissage aux Compagnons du Devoir, c'est avoir l'assurance que votre versement sera utilisé pour :

- › Promouvoir les métiers et accompagner les jeunes vers une formation de qualité, riche d'expériences ;
- › Accueillir les jeunes de votre région dans nos différents sites de formation.



CABINET COMPTABLE

SIRET

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville:

Téléphone :

E-mail :

Contact :



VOTRE ENTREPRISE

SIRET

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville:

Téléphone:

E-mail :

Fax:

Contact :

NAF IDCC



SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE

Effectif total annuel moyen :

(défini par l'article L1111-2 du *Code du travail*)

Masse salariale 2020 : €

(En l'absence de la masse salariale 2021, vous devez prendre en compte comme base la masse salariale 2020. Une régularisation devra se faire en 2022).

Montant de votre taxe
d'apprentissage : MS x 0,68 % = A €

Montant à verser
à votre OPCO : A x 87 % = B €

Montant à verser* A x 13 % = C €

* voir au dos



MODE DE RÈGLEMENT

Par carte bleue

Par virement sur le compte
(indiquez « TA + votre SIRET » dans le libellé)

Titulaire de compte : AOCDTF
Domiciliation : Centre d'affaires IDF institutions

BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4025 1600 0103 6561 544

Par chèque, n° :
établi à l'ordre de **AOCDTF**

EXONÉRATION : masse salariale inférieure ou égale à 111 930 €
ET au moins 1 apprenti(e) présent(e) pendant l'année.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2021

A – Montant brut de votre taxe d'apprentissage.

Le taux d'imposition est de 0,68 % de votre masse salariale 2021 (mais calculé sur la masse salariale 2020 pour l'acompte à verser en 2021).

B – Part de la taxe d'apprentissage consacrée au financement de l'apprentissage (87 %), à verser à votre OPCO :

- Pour les entreprises de moins de 11 salariés : ce montant est à verser avant le 1^{er} mars 2021
- Pour les entreprises de plus de 11 salariés : 1^{er} acompte de 60 % avant le 1^{er} mars 2021, 2^e acompte de 38 % avant le 15 septembre 2021 et dernier acompte de 2 % avant le 1^{er} mars 2022.

C – Part de la taxe d'apprentissage consacrée au financement des organismes œuvrant pour la promotion des métiers et des établissements de formations initiales professionnelles ou technologiques (13 %).

Vous avez l'obligation de verser les 13 % de votre taxe d'apprentissage à des associations

ou établissements scolaires habilités avant le 31 mai 2021.

>> Les Compagnons du Devoir sont habilités à percevoir 30 % du solde de taxe d'apprentissage par arrêté du 22 décembre 2020.

Les entreprises concernées par cet impôt :

Toutes les entreprises employant au moins un salarié et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale relevant du régime fiscal des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC).

Les entreprises exonérées/affranchies de la taxe d'apprentissage :

- Les groupements d'employeurs agricoles
- Les membres de professions imposables dans la catégorie des bénéficiaires non-commerciaux (BNC)
- Les sociétés civiles de moyens
- Les associations imposables dans la catégorie BNC
- Les entreprises ayant employé un apprenti durant l'année 2020 et qui cumulent une masse salariale inférieure à 111 930 €

Les Compagnons du Devoir

Au-delà de la formation, le **compagnonnage** est une expérience professionnelle, humaine et culturelle au sein de laquelle s'expriment toute la force et la générosité de la transmission.

Nous sommes convaincus que c'est en garantissant à la jeunesse une **formation solide** et la **pratique d'un métier**, que l'avenir se construit positivement et durablement.

Les **Compagnons du Devoir** constituent une extraordinaire **aventure collective** que nous bâtissons ensemble depuis les origines du compagnonnage.

NOS FILIÈRES MÉTIERS

Bâtiment et aménagement

Matériaux souples

Métiers du goût

Technologies de l'industrie

QUELQUES CHIFFRES

+ 24 %
d'apprentis au 31/12/2020

90 %
des jeunes ont un emploi à l'issue de leur Tour de France

58
maisons de Compagnons à travers la France

1700
jeunes vivent une expérience internationale chaque année

